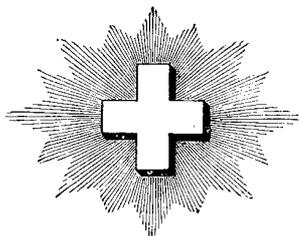


BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

## EXPOSÉ D'INVENTION

Brevet N° 28315

9 janvier 1904, 7 h. p.

Classe 5

Gustave FALCONNIER, à Nyon (Suisse).

## Construction perfectionnée en briques creuses en verre.

L'invention consiste en une construction en briques creuses en verre, qui peut être exécutée par exemple verticalement, horizontalement, en forme de voûte, etc., pour former par exemple une paroi, un plancher, une toiture; elle peut présenter les avantages des constructions bien connues en briques creuses en verre et avoir sur ces dernières le grand avantage d'un montage plus facile, d'une plus grande résistance et d'une plus grande facilité de réparation. Les briques creuses peuvent être de formes diverses; elles peuvent par exemple affecter la forme de dalles à surfaces planes.

Le dessin ci-joint, donné à titre d'exemple, montre une portion d'une construction de ce genre, que nous supposerons destinée à former une paroi.

La fig. 1 est une vue de la face extérieure de la paroi;

La fig. 2 est une coupe verticale par *A-B* de la fig. 1;

La fig. 3 est une coupe horizontale par *C-D* de la fig. 1, vue de bas en haut.

Le grillage porteur comporte des fers plats *a*, disposés verticalement et écartés les uns des autres d'un peu plus que la largeur d'une brique creuse *b*.

Les fers *a* sont reliés entre eux par des

traverses *c*, qui, dans le haut des fig. 1 et 2, sont formées de tubes continus traversant des trous percés dans les fers *a* et écartés les uns des autres d'une distance déterminée par la forme des briques que le grillage est destiné à porter.

Dans le bas des fig. 1 et 2, les traverses horizontales sont formées de barres continues *d* traversant les fers *a* et entourées, entre chaque paire de ces derniers, d'un tube *c*<sup>1</sup>.

Chaque brique creuse *b* a sur l'un de ses côtés une gorge *b*<sup>1</sup> formée de façon à épouser la forme de l'un des tubes *c* ou *c*<sup>1</sup> sur une partie de son pourtour, et sur son côté opposé une gorge *b*<sup>2</sup> évasée de façon que l'on puisse aisément introduire chaque brique de droite à gauche entre deux tubes *c* successifs, en les faisant pivoter par leur gorge *b*<sup>1</sup> sur les tubes *c*.

*e* est un joint, formé d'un ciment quelconque et destiné uniquement à donner à la construction l'étanchéité voulue. Ce joint en ciment peut être renforcé par une bande métallique *f*, destinée principalement à soutenir la brique supérieure pendant que le ciment est mou.

Pour faciliter l'application d'un joint *d* en ciment, on peut placer sur les fers *a* des bandes de section en *U*.

Dans la construction qui vient d'être dé-

crité, les joints *e* n'ont, contrairement à ce qui était le cas dans les constructions du même genre exécutées précédemment, rien à porter, le poids des briques reposant, directement, sur les traverses *c* ou *c*<sup>1</sup>.

Il en résulte que dans le cas du bris de l'une des briques l'on peut très aisément enlever cette dernière, après en avoir dégagé les joints *e*, et la remplacer par une autre.

Le grillage porteur peut être relié de n'importe quelle manière convenable aux parties fixes du bâtiment. Les extrémités des traverses *c* peuvent être pourvues de moyens de serrage pour resserrer plus ou moins l'ensemble de la construction dans le sens latéral.

Le grillage porteur peut être en bois ou partie en fer et partie en bois.

#### RÉSUMÉ.

- 1 Construction en briques creuses en verre, caractérisée par la combinaison desdites

briques avec un grillage porteur, sur les membres duquel chaque brique s'appuie directement par au moins deux de ses côtés, et avec des joints en ciment n'ayant pas à supporter le poids de ces briques ;

- 2 Construction telle que revendiquée sous chiffre 1, dont le grillage porteur comporte des fers plats *a* traversés par des tubes *c* ;
- 3 Construction telle que revendiquée sous chiffre 1, dont le grillage comporte des fers plats combinés avec des traverses continues *d* et des tubes d'écartement *c*<sup>1</sup> ;
- 4 Construction telle que revendiquée sous chiffre 1, avec des briques *b* pourvues de gorges *b*<sup>1</sup> et *b*<sup>2</sup> ;
- 5 Construction telle que revendiquée sous chiffre 1, avec des briques creuses en forme de dalles.

Gustave FALCONNIER.

Mandataire: E. IMER-SCHNEIDER, à Genève.

Fig. 3.

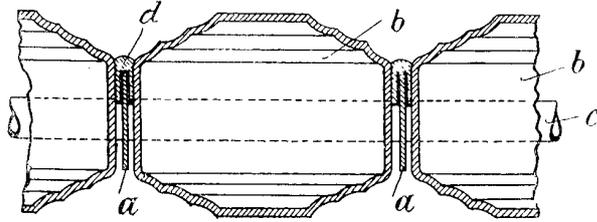


Fig. 1. A

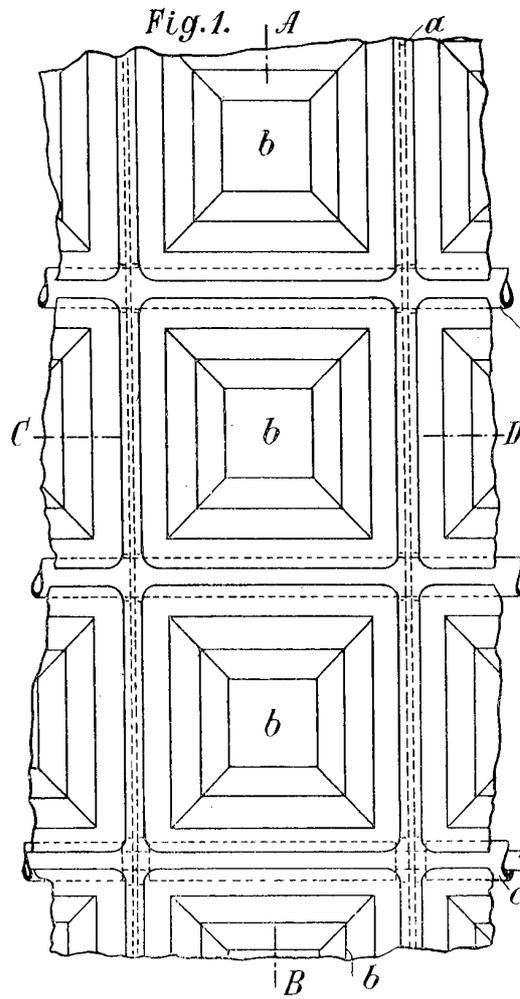


Fig. 2.

